



Municipalité de Saint-Magloire
130, rue Principale
Saint-Magloire, Qc, G0R 3M0
Tél : (418)257-4421
Téléc : (418)257-4422

15 octobre 2014

Madame Linda Raitt
Ministre des Transports
Place de Ville, Tour C, 29^e étage
330, rue Sparks
Ottawa (ON) K1A 0N5

Objet : Demande d'appui – Postes Canada

Madame Raitt,

Vous trouverez en annexe une copie de résolution vous mentionnant que le conseil demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte la population sur le genre de services postal qu'elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada a effectuer des changements majeurs au services postal public.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, Madame Raitt, mes plus sincères salutations.

Karine Vallières-Noël
Directrice générale/secrétaire-trésorière

c.c. M. Denis Lemelin, syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Mme. Dominique Vien, députée de Bellechasse
M. Brad Woodside, président, Fédération canadienne des municipalités

p.j. résolution N° 13-10-2014.



Saint-Magloire

EXTRAIT D'UNE RÉSOLUTION MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

À la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le 6 octobre 2014 et à laquelle étaient présents le maire, M. Émile Lapointe et les membres du Conseil ci-dessous cités:

Messieurs :	Jimmy Blais	Michel Chabot
	Régis Prévost	Régent Théberge
Madame :	Diane Arsenault	
Absent :	Monsieur Bruno Mercier	

RÉSOLUTION N° 13-10-2014

DEMANDE D'APPUI – POSTE CANADA

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Magloire a reçu un courriel du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes qui souhaite avoir notre appui contre l'abolition de certains postes et la réduction des heures d'ouvertures des bureaux de Postes Canada;

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emploi dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost;
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

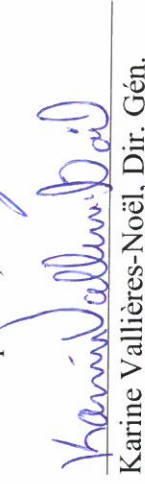
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Magloire écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Magloire demande à la fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de services postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au services postal public.

Résolution N° 13-10-2014
Vraie copie certifiée conforme
à Saint-Magloire (Québec)
ce 10^e jour d'octobre 2014

ADOPTÉE


Émile Lapointe, Maire


Karine Vallières-Noël, Dir. Gén.